

DÉPARTEMENT DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FORMERIE**

Séance du 28 juin 2023

Nombres de membres afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 21**Qui ont délibéré** : 19**Date de convocation** : 13/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de juin à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

PRÉSENTS :

William BOUS	Jean-Paul SOULEZ	Martine CAYRE
Joël HUCLEUX	Laure DESENDER	Hervé LEVEAU
Josiane DELOFFE	Jean-Claude ROLAND	Alain GILLES
Gérard FOUCARD	Maryse FLANDRE	Sylvie LEFEBVRE
Christelle PLE	Nathalie FERRAND	Hélène TELLIER
Jérôme HUCLEUX	Jérôme LECOEUR	

ABSENTS NON EXCUSÉS : 0.**ABSENTS EXCUSÉS** :

Laurent PLACE

Sandrine SOUCHET

Marylène DELATRE	donne pouvoir à	Martine CAYRE
Jennifer VERTHY	donne pouvoir à	Nathalie FERRAND

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Martine CAYRE et Jean-Paul SOULEZ

**2. RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (annexe 1)
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le Système d'information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (S.I.S.P.E.A.).

*Madame Sylvie LEFEBVRE demande s'il serait possible de visiter la station d'épuration.
Monsieur le Maire lui répond qu'une visite sera organisée courant septembre.*

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS



Le Maire,

William BOUS